



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration

Question écrite n° 96486

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la politique de régulation des flux migratoires de certains pays européens socialistes (ou social-démocrates). En effet, il apparaît de manière probante que les récentes alternances à gauche de certains pays européens conduisent les nouvelles équipes gouvernementales, socialistes, social-démocrates et de coalition de centre gauche, à mener immédiatement des actions de régularisations massives et d'assouplissement des reconduites à la frontière ou expulsions. Ces inclinaisons laxistes sont assez inquiétantes, car elles révèlent une tendance prononcée à un certain angélisme en matière de flux migratoire. Ce fut le cas il y a plusieurs mois en Espagne, avec la régularisation de nombreux clandestins. C'est également le cas en Italie, avec les projets en ce domaine de Romano Prodi, nouveau président du Conseil italien. D'autre part, il convient de se rappeler le scandale en Allemagne de la régularisation massive de visas, qui fut imputé à Joschka Fischer, ministre vert des affaires étrangères, qui défraya la chronique en Allemagne. La gauche européenne a un réel problème de cohérence et de crédibilité en matière de gestion des flux migratoires depuis vingt-cinq ans. Ce fut notamment le cas en France, dès 1981, avec l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, du parti socialiste et du parti communiste. C'est pourquoi il pourrait se révéler utile de connaître un comparatif des modifications législatives et réglementaires, au niveau européen, dans les textes ayant trait aux flux migratoires ayant connu une alternance à gauche, socialiste ou de centre gauche. Cette analyse serait à réaliser dans les vingt-cinq pays européens, depuis vingt-cinq ans. Il lui demande donc de bien vouloir réaliser cette étude comparative.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96486

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6068